

INFORMATION
IMPORTANTE

ADHERENTS CARTE LOISIRS 2024-2025



DU NOUVEAU POUR L'ASSURANCE

Jusqu'à présent, notre réseau associatif a permis à tous nos adhérents Carte Loisirs de pouvoir bénéficier d'une assurance sous réserve que l'adhérent n'était pas titulaire ou ne bénéficiait pas d'un contrat personnel de même nature.

Notre objectif était de permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer des activités de loisirs sans risques financiers liés aux coûts, parfois importants, en cas d'accident.

La MAIF qui est notre assureur pour la Carte Loisirs nous a informés le 3 juillet 2024 que le contexte économique et climatique actuel induisait de sa part une politique des risques plus rigoureuse.

Dans ce cadre, **la MAIF a pris la décision de résilier l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par notre réseau.** Cette mesure a pris effet à l'échéance des différents contrats souscrits (fin octobre 2024).

Prenant acte de cette décision, prise unilatéralement par la MAIF à la veille des départs en vacances, notre réseau a immédiatement engagé une procédure d'appel d'offres afin de pouvoir continuer de proposer, pour la prochaine saison, une assurance pour vos activités.

Le contexte concernant les assurances nous est particulièrement défavorable.

Nous assistons partout à de fortes augmentations des coûts d'assurances qui s'ajoutent aux hausses déjà effectuées en 2023 et 2024, celles-ci risquant de continuer les prochaines années.

Par ailleurs, **il est constaté pour les activités neige une augmentation importante des coûts des secours sur piste et des coûts des transports** pour les rapatriements des personnes qui provoquent une multiplication par 5 du coût des dossiers couverts par la garantie assistance.

Compte tenu de ce contexte et des différentes propositions que nous avons reçues, il ne nous a pas été possible de maintenir les garanties d'assurance telles que nous les proposons jusqu'à présent.

En effet, **pour pouvoir continuer à proposer ce service aux mêmes conditions qu'actuellement, il nous aurait fallu augmenter le tarif des adhésions Carte Loisirs de 30%.**

En conséquence, et pour ne pas augmenter le coût des tarifs d'adhésions de la Carte loisirs, **nous avons pris la décision de maintenir dans l'adhésion Carte Loisirs un niveau de garanties d'assurance de qualité et de proposer des garanties complémentaires pour les sports de glisse et de loisirs en option à la journée ou à l'année**, et ce à un coût nettement inférieur à ce que proposent les offres concurrentes (voir ci-après).

Nous sommes conscients des conséquences de cette situation que nous subissons et regrettons. Nous espérons que ce que nous mettons en œuvre vous permettra de profiter pleinement de votre Carte Loisirs et des avantages et nombreuses réductions tarifaires qui y sont liés.

LES GARANTIES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE PROPOSÉES POUR 2024-2025



GARANTIES INCLUSES DANS LA CARTE LOISIRS

Garantie "Dommages aux biens"

Matériels de sports et de loisirs, équipement et vêtements, matériel de camping, etc.

Garantie "Responsabilité civile"

Conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que le porteur de carte peut encourir à l'égard des tiers.

Garantie "Individuelle/accident"

Indemnisation des dommages corporels (frais médicaux, pharmaceutiques, optiques, prothèses dentaires, en complément de la sécurité sociale ou de tout autre régime collectif)

Ces garanties sont incluses dans le coût de l'adhésion Carte Loisirs.

GARANTIES PROPOSÉES EN OPTION

ACTIVITÉ GARANTIE : Toute activité sportive ou de loisirs proposée par une association du réseau ANCAV-SC, ainsi que le ski de piste, fond ou randonnée, luge, raquette, VTT, randonnée pédestre, dans la limite des exclusions figurant dans les notices de garanties.

Garantie "Frais de recherche, de secours et premiers transports médicalisés"

Garantie "Interruption de séjour" Remboursement du forfait remontées mécaniques et des cours de ski/snowboard

Garantie "Bris du matériel sportif de neige personnel ou loué"

Garantie "Assistance / Rapatriement / Retour anticipé"

Les différentes possibilités pour prendre l'option :

- à la journée pour le ski, avec un forfait rechargé sur le site www.carteloisirs-neige.fr : 2,15 € par personne
- à l'année, sur la période de validité de la Carte Loisirs, pour toutes les activités : 16 € par personne